

ARRETE n° 2023-13 du 05 juillet 2023

**Objet : Arrêté municipal modificatif pour travaux de la ligne à haute tension 63 kV
« Luras – Millau » sur la commune de Saint Georges de Luzençon.**

Le Maire de la Commune de SAINT-GEORGES DE LUZENCON

Vu la demande en date du 05 Juillet /2023 par laquelle ; l'entreprise **BOUYGUES E.S. – 1 Avenue Eugène FRESSYNET – 78061 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES**, fait une demande d'arrêté de circulation pour des travaux à proximité des routes communales, afin d'intervenir sur le remplacement de pylônes et de câbles.

Vu le Code général des propriétés des personnes publiques et notamment l'article L.3111-1 ;

Vu le Code de l'urbanisme notamment dans ses articles L.421-1 et suivants ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles L.112-1 à L.112-8 et L.141-3

Vu l'état des lieux et la limite de fait ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Travaux

La réglementation de la circulation sur les voiries communales allant de Lavencas à la route départementale D992 (voir plan ci-joint), à proximité des chantiers pour le remplacement de pylônes et câbles, en lieu et place des poteaux existants, est modifiée,

Entreprises réalisant les travaux autorisées à circuler sur les voiries communales :

- **BOUYGUES E.S. – 1 Avenue Eugène FRESSYNET – 78061 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES**
- **DESSOLIN TP – 20 départementale 906 – 71240 VARENNES-LE-GRAND**

Du 05 juillet au 30 novembre 2023 pour permettre la réalisation de travaux à proximité des routes communales,

A proximité de chaque chantier, la circulation est modifiée de la façon suivante :

- La circulation des véhicules pourra être :
Alternée par piquet K10 (en journée) ou par mise en place d'un sens prioritaire par panneaux B15-C18 ou par feux tricolores.
- Une interdiction de dépasser est instaurée sur le chantier.

ARRETE n° 2023-13 du 05 juillet 2023

ARTICLE 2 : signalisation et responsabilité

La signalisation sera mise en place et maintenue pendant la durée des travaux par l'entreprise **BOUYGUES E.S. – 1 Avenue Eugène FRESSYNET – 78061 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES.**

ARTICLE 3 : Transmission

Le Secrétaire Général de Mairie, le Commandant du Groupement de Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée au Service Départemental d'Incendie et de Secours, et qui sera notifié à l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 4 - Publication et affichage

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la Commune de SAINT-GEORGES DE LUZENCON.

ARTICLE 6 - Recours

Conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative.

Dans les 2 mois à partir de la notification du présent arrêté, vous pouvez entreprendre :

- Un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale,
et/ou
- un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Saint Georges de Luzençon le 05 juillet 2023

Le Maire, Didier CADAUX





ST GEORGES DE LUZENCON



ST GEORGES DE LUZENCON

53

54

EX 61

55N

0m

56

57

58N

EX 64

14m

EX 65

59N

EX 66

19m

60N

EX 67

7m

61

50

51

52